



Réunion du Conseil communal du vendredi 10 juillet 2020 à 19h00.

Salle communale de Racour, Place Saint-Christophe, 1

Première convocation.

ORDRE DU JOUR:

• SÉANCE PUBLIQUE.

1. **CPAS** : Installation d'un membre remplaçant - Vérification des conditions d'éligibilité.
2. **FINANCES** : Octroi d'un subside ordinaire au Centre sportif de Lincient.
3. **FINANCES** : Octroi d'un subside extraordinaire à l'A.S.B.L. Ancienne église de Lincient.
4. **FINANCES** : Modification budgétaire n°2 - ordinaire et extraordinaire.
5. **MARCHES PUBLICS** : AIDE - Accord-cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissements et des projets communaux.
6. **PATRIMOINE** : Acquisition d'un bien.
7. **PATRIMOINE** : Bail emphytéotique de gestion de réserve naturelle.
8. **PATRIMOINE** : Parcelle B 88 Y - Bail emphytéotique entre le Centre public d'action sociale de Lincient et la Commune de Lincient.
9. **TRAVAUX** : Aménagement d'un parking d'Ecovoiturage et d'une aire de convivialité situés sur la N64 - Convention de partenariat.
10. **PERSONNEL COMMUNAL** : Conditions d'engagement d'un(e) logopède.
11. **ENVIRONNEMENT** : Démarche "Commune Zéro Déchets" - Composition du Comité de Pilotage (COFIL).
12. **TUTELLE sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus** : Fabriques d'église de Racour : budget 2021.
13. **INTERCOMMUNALES** : "SPI" - assemblée générale ordinaire du 7 septembre 2020.
14. **INTERCOMMUNALES** : "IMIO" - assemblée générale ordinaire du 3 septembre 2020.
15. **INTERCOMMUNALES** : "IPFBW" - assemblée générale ordinaire du 8 septembre 2020.
16. **INTERCOMMUNALES** : "TERRE & FOYER" - assemblée générale ordinaire du 8 septembre 2020.
17. Approbation du procès-verbal de la séance publique antérieure.

• HUIS CLOS

1. **PERSONNEL** : Admission à la pension.
2. **PERSONNEL** : Admission à la pension.
3. **ENSEIGNEMENT COMMUNAL-Personnel** : Mise en disponibilité pour cause de maladie.
4. Approbation du procès-verbal de la séance publique antérieure.

Par le Collège,

Le Directeur général a.i.,

Le Bourgmestre,

François SMET

Yves KINNARD